



Soutenez l'ENTPE grâce à la taxe d'apprentissage 2023 !

Soutenir l'ENTPE c'est vous engager à nos côtés pour garantir à nos élèves, vos futurs collaborateurs, une formation d'excellence et participer directement à notre développement et à nos projets.

En 2022, les entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage à l'ENTPE ont participé au financement de projets tels que :

- des interventions spécifiques dans le nouveau cycle d'enseignement « Transitions »
- l'acquisition de totems numériques
- l'école de terrain sur la désimperméabilisation de Sète
- le renouvellement de matériel pédagogique
- ...

Au moment où votre structure va devoir répartir cette taxe pour l'année 2023, nous comptons plus que jamais sur votre soutien !

En 2023, les modes de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage évoluent, retrouvez toutes les informations utiles pour nous soutenir.